

Extrait du projet de PV 05.10.2021 de l'interpellation de M. Longhi

M. **Luigi LONGHI** demande combien il y a de chiens sur la Commune ? Comment est investi les taxes perçues de 200 CHF/an par chiens ? Pour le Canton de Vaud il n'y a rien d'écrit, sur Genève, pour exemple, il y a des parcs clôturés ou l'on peut laisser les chiens sans laisse. Au niveau de la Commune ou au niveau du Canton, quelles sont les démarches possibles ? Il ne pense pas que la taxe soit uniquement pour les caninettes et le prix des sacs. Il ne comprend pas non plus les propriétaires qui ne ramassent pas les excréments. D'autres animaux faisant partie de l'environnement de la Commune ne paye pas de taxes, les chats, les chevaux.

Il dépose une interpellation, il souhaite savoir combien il y a de chiens recensés sur la Commune et à quoi sert réellement la taxe, également la possibilité de trouver un endroit de liberté pour les chiens ? Le **Président** demande si cette interpellation est soutenue par au moins cinq conseillers, il constate que c'est le cas, elle sera soumise à la Municipalité